

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.05.2018

Numéro de version 7

Révision: 18.05.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
 - Nom du produit: **ABIBLUE Emulsion anti-grattons**
 - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
 - Emploi de la substance / de la préparation
 - 1.3 Renseignements concernant le fabricant
 - Producteur/fournisseur:
 - Service chargé des renseignements:
 - 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
 - Déposé en Suisse par :
 - Téléphone:
 - e-Mail:
 - Informations produit, Suisse :
 - Renseignements en cas d'urgence, Suisse :
- Utilisation identifiée: Seulement pour les utilisateurs professionnels!
 Agent antiprojections (prêt à l'emploi)
qui fourni la fiche de données de sécurité
 Alexander BINZEL
 Schweißtechnik GmbH & Co.KG
 Postfach 10 01 53 / D-35331 Giessen
 Tel.: +49 (0) 6408 / 59-0
 Fax: +49 (0) 6408 / 59-191
 Mail: technischdokumentation@binzel-abicor.com
 technical documentation
 Giftinformationszentrum der Länder Rheinland-Pfalz und Hessen
 Langenbeckstraße 1; Gebäude 601; 55131 Mainz
 Tel. Nr.: +49 (0)6131 / 19 24 0
 Universitätsmedizin der Johannes Gutenberg
 Universität Mainz ORFILA +33 (0) 1 45 42 59 59
 Alexander Binzel GmbH & Co. KG Schweisstechnik Grenchen
 Kapellstrasse 24-30 / Gebäude 3 – 3.OG
 Postfach 259 / CH-2540 Grenchen
 + 41 (0) 32 644 34 44
 info-ch@binzel-abicor.com
 Alfred Michel
 Centre suisse d'information toxicologique
 Service 24h/24 - Tél. : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - Pictogrammes de danger
 - Mention d'avertissement
 - Mentions de danger
 - 2.3 Autres dangers
 - Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT:
 - vPvB:
- Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
 néant
 néant
 néant
 néant
 Non applicable.
 Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Préparations
 - Description:
 - Composants dangereux:
 - Indications complémentaires:
- Mélange: composé des substances indiquées ci-après.
 néant
 Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
 - Remarques générales:
 - Après inhalation:
 - Après contact avec la peau:
 - Après contact avec les yeux:
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
 Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
 Autoprotection du secouriste d'urgence.
 Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
 Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 Recourir à un traitement médical.
 Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 En cas de symptômes prendre un traitement médical
 Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 Protéger l'oeil intact.

(suite page 2)

-FR-CH

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.05.2018

Numéro de version 7

Révision: 18.05.2018

Nom du produit: **ABIBLUE Emulsion anti-grattons**

(suite de la page 1)

- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation** Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications** Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Veiller à une aération suffisante.
Porter un vêtement personnel de protection.
Éviter tout contact avec la peau et les yeux
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au sec.
Température de stockage recommandée: 5 - 30 ° C
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 12
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 3)

FR-CH

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.05.2018

Numéro de version 7

Révision: 18.05.2018

Nom du produit: **ABIBLUE Emulsion anti-grattons**

(suite de la page 2)

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire:
- Protection des mains:
- Matériau des gants

N'est pas nécessaire.
Pas nécessaire.

- Temps de pénétration du matériau des gants
- Protection des yeux:
- Protection du corps:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Entfällt
Lunettes de protection
Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Bleu

- Odeur: Caractéristique

- Seuil olfactif: Non déterminé.

- valeur du pH: Non déterminé.

- Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

- Point d'éclair: Non applicable.

- Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

- Température de décomposition: Non déterminé.

- Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

- Densité à 20 °C: 1 g/cm³

- Densité relative: Non déterminé.

- Densité de vapeur: Non déterminé.

- Taux d'évaporation: Non déterminé.

- Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Non déterminé.

- Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

- Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique: Non déterminé.

- Teneur en solvants:

VOCV (CH) 0,00 %

- 9.2 Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.2 Stabilité chimique

- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

- 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

FR-CH

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.05.2018

Numéro de version 7

Révision: 18.05.2018

Nom du produit: ABIBLUE Emulsion anti-grattons

(suite de la page 3)

- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales

- Catalogue européen des déchets

15 01 02	emballages en matières plastiques
12 01 99	déchets non spécifiés ailleurs
12 01 09*	émulsions et solutions d'usinage sans halogènes

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

(suite page 5)

FR-CH

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.05.2018

Numéro de version 7

Révision: 18.05.2018

Nom du produit: ABIBLUE Emulsion anti-grattons

(suite de la page 4)

- "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:
- Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

classe B (Classification propre)

- VOCV (CH)

0,00 %

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
--

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique: Technical Documentation
- Contact: Technical Documentation
- Acronymes et abréviations:
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Sources:
 - Internet:
 - www.echa.com
 - www.baua.de
 - www.gestis.itrust.de (IFA: Institute für Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance)
- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR-CH